

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 juillet 2011

2011 DASES 230G : Signature d'une convention avec l'association A Chacun Ses Vacances "ACSV" (7e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 70.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle pour l'attribution d'une participation à « ACSV » ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec « ACSV » située 66 avenue de Breteuil – 75007 Paris, pour l'attribution d'une participation d'un montant de 70 000 euros (tiers : X 05494 , simpa : 2321), au titre de l'année 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement, rubrique 52, chapitre 65, nature 6568.